

**RAPPORT N° 05/6-50
au Conseil Municipal**

OBJET

**PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE,
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LE DEPARTEMENT
AU TITRE DU VOLET « CONTRAT SOCIAL LOCAL »
DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007**

APPROBATION DES ORIENTATIONS PROPOSEES PAR LE CCAS

**AUTORISATION AU CCAS D'ENGAGER LES ACTIONS
ET DE SOLLICITER DIRECTEMENT LES SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT**

Le Département a alloué à la Commune de Saint-Denis une enveloppe globale triennale de 1 453 670,00 € au titre du « Contrat Social Local » (CLS) du Contrat d'Aide aux Communes (CAC) pour les années 2005 à 2007.

Le CSL ouvre de nouvelles perspectives de renforcement et de restructuration aux Communes et à leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans leur action sociale, en particulier dans les domaines de l'intégration des personnes à mobilité réduite et de l'épanouissement du jeune enfant.

Le CCAS, sur la base des orientations budgétaires définies par la Commune, s'engage à dynamiser ses actions, en priorité, dans les champs d'intervention suivants :

- la solidarité en faveur des personnes âgées et à mobilité réduite (aide à domicile, portage de repas, animation...);
- les structures d'accueil de jeunes enfants ;
- la lutte contre l'exclusion.

Pour ce faire, le CCAS souhaite améliorer et accentuer la qualité de ses prestations en faveur des plus démunis.

Des investissements lourds seront mis en œuvre pour mettre aux normes les équipements et les aménagements, ainsi que les moyens logistiques du CCAS.

Un effort particulier sera consenti pour le renforcement des moyens d'encadrement du CCAS, en particulier dans le domaine de la Petite Enfance.

De par ses Statuts, le CCAS ayant vocation à œuvrer dans l'ensemble des champs de l'action sociale, la Commune souhaite lui confier le pilotage du volet « Contrat Social Local » du Contrat d'Aide aux Communes 2005/ 2007.

RAPPORT N° 05/6-50

Par ailleurs, le CCAS s'engage à tenir la Commune informée de façon annuelle des initiatives prises dans ce domaine.

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver les orientations du CCAS au titre du volet « Contrat Social Local » du Contrat d'Aide des Communes 2005/ 2007 ;
- d'autoriser le CCAS à engager les actions et à solliciter directement les subventions du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Député-Maire absent
Le 1er Adjoint



Jean-Jacques MOREL

Illegible text, possibly a list of names or a table of contents, located in the bottom right corner of the page.

**DELIBERATION N° 05/6-50
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 septembre 2005**

OBJET

**PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE,
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LE DEPARTEMENT
AU TITRE DU VOLET « CONTRAT SOCIAL LOCAL »
DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007**

APPROBATION DES ORIENTATIONS PROPOSEES PAR LE CCAS

**AUTORISATION AU CCAS D'ENGAGER LES ACTIONS
ET DE SOLLICITER DIRECTEMENT LES SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-50 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Vie Familiale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'orientation proposée par le Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre du volet « Contrat Social Local » du Contrat d'Aide aux Communes 2005/ 2007.

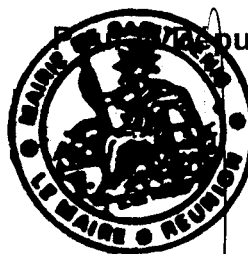
ARTICLE 2

Autorise le CCAS à engager les actions et à solliciter directement les subventions du Département.

ARTICLE 3

Prend acte de l'engagement du CCAS à transmettre à la Commune un rapport annuel des actions et des procédures mises en œuvre dans le cadre du Contrat Social Local.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **22 SEP. 2005**



Le 1er Adjoint

Jean-Jacques MOREL

Illegible text at the bottom right of the page, possibly a list or table.